

LE CARÈME.

Le carême est un jeûne de quarante jours, ordonné par l'Eglise avant la fête de Pâques, en imitation du jeûne du Sauveur. Les plus célèbres pères de l'Eglise estiment que l'observation de ce jeûne est de tradition apostolique. Plusieurs en ont attribué l'institution au pape saint Télesphore qui vivait alors que l'on voyait encore plusieurs disciples des apôtres sur la terre. Ce fut vers le milieu du troisième siècle que l'on s'accorda partout à placer le carême immédiatement avant Pâques, pour servir de préparation à cette grande fête.

Aujourd'hui l'Eglise, pleine d'indulgence pour notre délicatesse, a rendu pour ses enfants le jeûne bien plus facile qu'autrefois. Il y a deux cents ans, on n'aurait pas trouvé dans une ville dix familles ne faisant pas *maigre* depuis le mercredi des cendres jusqu'à Pâques. Si, pour les malades les bouchers vendaient quelques livres de viande, on ne la voyait pas et c'était nuitamment que cette viande était portée à domicile.

Les chrétiens d'autrefois ne faisaient qu'un seul repas par jour, et ce repas, d'où l'on retranchait toutes les choses succulentes, n'avait lieu qu'après l'heure de vêpres, c'est-à-dire, vers le soir.

Sous Louis XII et François 1er cet usage était changé, car l'évêque de Paris permit que ce repas se fît à midi.

« Ce dérèglement de l'heure du repas, dit l'auteur des Fêtes de l'Eglise, en produisit un autre touchant l'unité de la réfection du jour ; on commença à s'en dispenser par la permission que l'on se donna de boire vers le soir, à cause de la soif que cause le jeûne.

« Cette coutume de boire à l'approche de la nuit s'introduisit au huitième siècle dans l'ordre de Saint-Benoît. Vers la fin du onzième siècle, les religieux, craignant qu'il ne fût nuisible à la santé de boire sans manger, crurent devoir ajouter un petit morceau de pain à ce qu'il avaient à boire le soir ; mais comme ils ne voulaient pas que cela leur fit perdre du temps, ils firent leur lecture du soir dans le réfectoire au lieu de la salle du chapitre, et ils appelèrent cela aller à la *collation*, du nom latin de la conférence des saints pères.»

De là vient le nom de *collation* donné au léger repas qui se fait le soir.

Autrefois rien de plus frappant dans un pays catholique que l'avènement du CARÈME après la suite des joyeux fêtes de NOËL, du PREMIER DE L'AN, des ROIS et de la CHANDELEUR. La société, le mercredi des Cendres, prenait subitement un tout autre aspect ce n'était plus le même bruit dans les villes, la même physionomie dans les foules : dans les rues plus de saltimbanques ni de jongleurs ; mais des confréries de pénitents et de pèlerins. Le soir, aux carrefours, plus de gaies chansons, plus de danses ; mais de pieux can-